

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014077

Signataire : ABW

OBJET : Désignation des membres du conseil d'administration pour le comité syndical Autolib' Métropole

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5711-1 et L5721-1 relatifs à l'intercommunalité ;

Vu la délibération du 23 mai 2013 relative à l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte Autolib' ;

Vu la délibération du 30 janvier 2014 portant approbation d'une convention tripartite associant la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune pour l'implantation sur le territoire communal, de douze stations permettant l'accès au service Autolib' exploité par ce Syndicat mixte ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' ;

Considérant qu'il appartient à la Commune de désigner pour la représenter au sein des instances délibératives de ce syndicat, un membre titulaire et un membre suppléants, lesquels peuvent être choisis parmi tous les citoyens réunissant les conditions nécessaires pour faire partie d'un Conseil municipal ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

DESIGNE comme représentants de la Commune au sein du Syndicat mixte Autolib' :

- M. Jean-François MONINO, en qualité de représentant titulaire
- M. Anthony DAGUET, en qualité de représentant suppléant

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

